RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.06.04/421

Approbation du compte administratif 2016
. Budget annexe Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

4ème séance de l'année 2017

Mercredi 21 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 21 juin, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU, 1er Vice-Président,* le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 juin 2017.

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	*BANGOU*	1er Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
M. Justin	*DESSOUT*	
M. Michel	*RINÇON*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
M. José	*GUIOLET*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M. Alix	*NABAJOTH*	
Mme Ketty	*WALPO*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	

Excusés représentés : 3

Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
Procuration à M. Jacques BANGOU

Mme Corinne *PETRO*
Procuration à M. Denis BERNADOTTE

Autre Conseiller Communautaire :

M. Jean-Charles *SAGET*
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 9

Le Président

M. Éric *JALTON*

Vice-Présidents :

Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE* (4ème Vice-Présidente)
Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPIONN* (6ème Vice-Présidente)
Mme Claudine *CHALUS* (12ème Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry *DURIMEL*
Mme Juliana *FENGAROL*
Mme Solange *LEBLANC*
Mme Nadiah *SURVILLE-PERAFIDE*

Absents : 12

Vice-Présidents :

M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Alberta *ALBERI*
M. Max *CELIGNY*
Mme Francesca *FAITHFUL*

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy *CIRANY*
Mme Célia *HATCHI-MIMIETTE*
M. Maurice *LORQUIN*
M. Daniel *MARSIN*
M. Patrick *SELLIN*
M. Olivier *SERVA*
Mme Nadège *THÉOPHILE*

COURRIER ARRIVÉ LE:
05 JUIL. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14;

VU l'Instruction comptable des communes M49 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président ;

VU la délibération n°2017.03.02/397 du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires 2017 ;

VU la délibération n°2017.04.03/406 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote des budgets primitifs 2017 : Budget annexe Assainissement ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le compte de gestion dressé par le Comptable Public ;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 13 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMIITÉ ;

ARTICLE 1- De voter le Compte administratif - *Budget annexe Assainissement* – Exercice 2016, comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section d'exploitation	Réalisations en 2016	1 315 817,42€	725 025,73€	+590 791,69€
	Reports de 2015	0,00€	0,00€	0,00€
	TOTAL	***1 315 817,42€***	***725 025,73€***	***+590 791,69€***
	Restes à réaliser/à reporter en 2017	0,00€	0,00€	0,00€
	RÉSULTAT CUMULÉ	**1 315 817,42€**	**725 025,73€**	**+590 791,69€**
Section d'investissement	Réalisations en 2016	7 207 993,95€	7 503 648,38€	-295 654,43€
	Reports de 2015	0,00€	3 293 051,38€	-3 293 051,38€
	TOTAL	***7 207 993,95€***	***10 796 699,76€***	***-3 588 705,81€***
	Restes à réaliser/à reporter en 2017	2 873 502,07€	1 050 309,21€	+1 823 192,86€
	RÉSULTAT CUMULÉ	***10 081 496,02€***	***11 847 008,97€***	***-1 765 512,95€***
	TOTAL CUMULÉ	**11 397 313,44€**	**12 572 034,70€**	**-1 174 721,26€**

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 28 JUIN 2017

P° le Président

Le Président de séance

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JUIL. 2017

COURRIER ARRIVÉ LE: 05 JUIL. 2017 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Jacques BANGOU